

SIAEP DE GUERBIGNY**SIAEP GUERBIGNY**

Route de Marquivillers

80500 GUERBIGNY

FRANCE**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-25-IC-026800-01

Version du : 10/03/2025

Page 1/8

Dossier N° : 25I007918

Date de réception : 11/02/2025

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de consommation	forage P3F3 RP	(1203) (voir note ci-dessous) (1427) (voir note ci-dessous) (2497) (voir note ci-dessous) Pentachlorophénol (PCP) : Observation d'un écart lors de la mise en oeuvre de la méthode d'essai. Résultat(s) émis hors des spécifications de la méthode accréditée. Volume reçu insuffisant - certains paramètres ne pourront pas être analysés, ils seront rendus non mesurés sur le rapport d'analyses Glyphosates, Multirésidus L/L - GC / MS / MS, Pesticides ammonium quaternaires. Analyse lancée avec augmentation des LQ Flaconnage client non fourni/non contrôlé par Eurofins Multirésidus L/L - GC / MS / MS

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres physico-chimiques identifiés par # et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation

(1427) Les analyses identifiées par le symbole ▲ donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

(2497) Les calculs du pH à l'équilibre, équilibre calco-carbonique et CO2 libre calculé ont été effectués avec la valeur du pH mesuré au laboratoire.

N° ech **25I007918-003** | Votre réf. (1) forage P3F3 RP

Limites	D10 : Divers Eaux Potables
Réglementation	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique et Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine

Préleveur (1)	Prélevé par le client	Code point de prélèvement	IC0002013919
Date de prélèvement (1)	11/02/2025 08:00	Nom point de prélèvement	forage P3F3 RP
Date de réception	11/02/2025 18:25	Commune	GUERBIGNY
Début d'analyse	11/02/2025 19:04		

PARAMETRES PREALABLES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
ICFIL : Filtration 0.45 µm Prestation réalisée par nos soins				
Filtration - Filtration				
LS025 : Filtration 0.45 µm Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)	Effectuée			
Filtration - Méthode interne				
ICMTX : Injection métaux Prestation réalisée par nos soins				
Injection ICP - NF EN ISO 11885				
IXCPX : Injection Pesticides ID (Det +) (POS3) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection LC - Méthode interne				
IXI02 : Injection Pesticides ID (Det -) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection LC - Méthode interne				
IXI03 : Injection Pesticides ID (Det +) (POS1) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection LC - Méthode interne				
IXI04 : Injection Pesticides ID (Det +) (POS2) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection LC - Méthode interne				
IXP04 : Injection Pesticides GC Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection GC - Méthode interne				
IXUXK : Injection Aminotriazole SPE offline Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection LC - Méthode interne				
LS40N : Injection ICP/MS Métaux Dissous Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)				
Injection ICP -				
LS3ZV : Injection ICP/MS Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1)				
Injection ICP -				
IX43Q : Injection glyphosates Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection LC - Méthode interne				
IXMG3 : Injection multirésidus LL - GC / MS / MS Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)				
Injection GC - Méthode interne				

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMSCV : Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	< 1	ufc/100 ml	0	
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1:2000				
UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	< 1	ufc/100 ml	0	
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2				

N° ech **25I007918-003** | Votre réf. (1) forage P3F3 RP

PHYSICO-CHIMIE

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LSFD8 : Phosphore (P) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<0.01	mg/l		
ICBHX : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Technique [Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484	*	0.67	mg C/l		2
IC0UE : Titre Alcalimétrique (TA) Prestation réalisée par nos soins Titrimétrie - NF EN ISO 9963-1		<0.20	°F		
IC1ZA : pH à l'équilibre Prestation réalisée par nos soins Potentiométrie - NF EN ISO 10523		7.15			
IC4YL : Titre Alcalimétrique Complet (TAC) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	*	28.0	°F		
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Potentiométrie - NF EN ISO 10523					
pH à T°C	*	7.3	Unités pH		de 6.5 à 9
Température		17.3	°C		
IJ018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	*	0.10	NFU		2
IC99H : Silicates solubles (en SiO2) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	11.7	mg SiO2/l		
IJK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Conductométrie - NF EN 27888	*	697	µS/cm		de 200 à 1100

EQUIL. CALCO-CARBONIQUE

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IJA54 : Equilibre Calco-Carbonique Prestation réalisée par nos soins Calcul [méthode Legrand Poirier] - Legrand Poirier	•	A l'équilibre			>1, 2

ANIONS

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IC4YI : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	<0.01	mg NO2/l	0.5	
IC0UB : Hydrogénocarbonates (HCO3) Prestation réalisée par nos soins Calcul - NF EN ISO 9963-1 (CFA)		341.30	mg HCO3/l		
IC0UD : Carbonates (CO3) Prestation réalisée par nos soins Calcul - NF EN ISO 9963-1 (CFA)		<2.00	mg CO3/l		
IC4YJ : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	40.3	mg NO3/l	50	
ICN65 : Sulfate (SO4) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	10.8	mg/l		250
IC4YH : Chlorure Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	23.5	mg/l		250

CATIONS

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité

N° ech **251007918-003** | Votre réf. (1) forage P3F3 RP

CATIONS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IC99I : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	<0.05	mg NH4/l		0.1
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1				

METAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LSFDS : Manganèse (Mn) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	0.15	µg/l		50
LSFDU : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	0.8	µg/l	20	
LSFDV : Antimoine (Sb) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	0.08	µg/l	< 10	
LSFDY : Arsenic (As) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	0.31	µg/l	10	
LSFD3 : Bore (B) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	24	µg/l	1500	
LSFDZ : Cadmium (Cd) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	0.01	µg/l	5	
LSFDN : Sélénium (Se) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	1.4	µg/l	20	
LSFA5 : Fer (Fe) dissous Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 *	5.0	µg/l		
IC0QQ : Magnésium (Mg) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	13.26	mg/l		
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IC0QR : Potassium (K) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	4.28	mg/l		
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IC0QW : Calcium (Ca) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	121.96	mg/l		
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IC0R2 : Sodium (Na) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	10.10	mg/l		200
ICP/AES - NF EN ISO 11885				

PARAMETRES INDESIRABLES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX6ZK : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/FID [Extraction L/L] - NF EN ISO 9377-2 *	<0.1	mg/l		
IJ859 : Fluorure Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *	0.19	mg/l	1.5	
Potentiométrie - NF T 90-004				

PESTICIDES ORGANO-CHLORES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXKQC : Somme des Heptachlores Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Calcul - Méthode interne *	<0.01	µg/l		
IXBJ9 : Somme HCH Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne	<0.01	µg/l		

N° ech **25I007918-003** | Votre réf. (1) forage P3F3 RP

PESTICIDES ORGANO-CHLORES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX8CM : HCH, gamma - Lindane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.001	µg/l	0.1	
IX883 : Aldrine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.01	µg/l	0.1	
IX884 : Dieldrine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.01	µg/l	0.1	
IX88E : HCH Béta Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.01	µg/l	0.1	
IX88Q : HCH Delta Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.005	µg/l	0.1	
IX8BV : Heptachlore époxyde cis Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.005	µg/l	0.1	
IX8BW : Heptachlore époxyde trans Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.01	µg/l	0.1	
IX7PL : Heptachlore Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.005	µg/l	0.1	
IX7PP : HCH Alpha Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.005	µg/l	0.1	

PESTIC. ORGANO-PHOSPHORES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX88B : Chlorpyrifos (-ethyl) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.005	µg/l	0.1	

PESTIC. ORGANO-AZOTES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX7QS : Atrazine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne *	0.023	µg/l	0.1	
IX7TK : Desethyl-atrazine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne *	0.076	µg/l	0.1	
IX4JF : Atrazine desethyl 2-hydroxy Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne *	<0.02	µg/l	<0.1	
IX4JD : Trietazine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne *	<0.02	µg/l	<0.1	
IX4JE : Atrazine-désethyl-déisopropyl Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne *	<0.05	µg/l	0.1	

PESTIC. UREES CARBAMATES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX8BL : Aclonifen Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne *	<0.02	µg/l	0.1	
IX86W : Thidiazuron Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne	<0.02	µg/l		

N° ech **25I007918-003** | Votre réf. (1) forage P3F3 RP

PESTICIDES DIVERS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX873 : Bifénox Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.08	µg/l	0.1	
IXBE7 : Simetryne Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne	<0.01	µg/l	0.1	
IXBDU : Dimethamétryne Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne	<0.01	µg/l	0.1	
IXC35 : Amitrole (aminotriazole) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * Technique [SPE offline - LC/MS/MS] - Méthode interne	<0.02	µg/l		
IXBFL : Uniconazole Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne	<0.02	µg/l		
IX87L : Hexachloro-1,3-butadiène Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.02	µg/l	0.1	
IX88V : Dicofol, p,p- Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.05	µg/l	0.1	
IX853 : Iprodione Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe - Det +] - Méthode interne	<0.05	µg/l	0.1	
IX7Q9 : Fludioxonil Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [par injection directe - Det -] - Méthode interne	<0.02	µg/l	0.1	
IX4JH : Sebuthylazine déséthyl Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	<0.1	
IX4JJ : Sébuthylazine 2-hydroxy Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	<0.1	
IX4JK : Triétazine 2-hydroxy Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	<0.1	
IX4JL : Trietazine desethyl Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	<0.1	
IX43J : Acide aminométhylphosphonique (AMPA) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Dérivation - Injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	0.1	
IX43I : Glyphosate Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Dérivation - Injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	0.1	
IX1SR : Chlorméquat Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [Injection directe] - Méthode interne	<0.01	µg/l	< 0.1	
IX4JI : Propazine 2-hydroxy Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.02	µg/l	<0.1	

COMPOSES ORGA. VOLATILS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXG6X : Tetrachloréthylène et Trichloroéthylène Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * Calcul - NF EN ISO 10301	<0.100	µg/l		
IXC4D : Tetrachloroéthylène Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	<0.10	µg/l		

N° ech **25I007918-003** | Votre réf. (1) forage P3F3 RP

COMPOSES ORGA. VOLATILS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXC4F : Trichloroéthylène Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	<0.10	µg/l		

ACIDE CARBOXYLIQUE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX7QK : Mécoprop Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe - Det -] - Méthode interne	<0.02	µg/l	0.1	
IX7Q5 : Bentazone Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 LC/MS/MS [par injection directe - Det -] - Méthode interne	<0.02	µg/l	0.1	

INSECTICIDES PYRETHROIDES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX88P : Cyperméthrine (somme des isomères) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.08	µg/l	0.1	
IX88R : Deltaméthrine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.08	µg/l	0.1	

ACRYLAMIDE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX104 : Acrylamide Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Technique [ID - LC / MS / MS] - Méthode interne	#	µg/l	0,1	

PHENOLS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX4NC : Pentachlorophénol (PCP) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne	<0.02	µg/l		

PRODUITS ORGA. DIVERS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX7HT : loxynil methyl ether Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.06	µg/l		

Conclusion / Déclaration de conformité (Non couverte par l'accréditation)

Paramètres analysés conformes aux limites de qualité. Equilibre calcocarbonique non conforme aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.



Philippe Lacoste
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.